

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Annexe nº C2024-63-SEDIF au procès-verbal

Objet : Mise en oeuvre d'une action sociale par le SEDIF au bénéfice de ses agents

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 731-1, relatif aux dépenses d'action sociale,

Considérant la volonté du SEDIF de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents de catégorie B et C de la filière administrative,

A l'unanimité,

DELIBERE

<u>Article 1</u> approuve l'allocation de chèques cadeaux de Noël d'un montant de 90 euros, à ses agents de catégorie B et C de la filière administrative,

<u>Article 2</u> précise qu'ils seront alloués aux agents selon les conditions fixées ci-après :

- être en position d'activité
- être:
 - o fonctionnaire titulaire ou stagiaire,
 - ocontractuel sur un poste permanent de droit public avec une durée minimale du contrat de six mois ou ayant bénéficié d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois,
 - \circ contractuel de droit public sur un poste de remplacement depuis au moins 1 an,
- avoir un temps de travail au moins égal à 50%,
- être présent dans les effectifs de l'établissement au moment de la remise du chèque cadeau
- ce chèque est proratisé pour les agents arrivés en cours d'année.

Certifiée exécutoire la présente délibération publiée sur le site internet du SEDIF et transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris le :

2 3 DEC. 2024

Pour le Président et par délégation, L'attachite hors classe Le Président

André SANTINI Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

S. CHICOISNE

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Le jeudi 19 décembre 2024 à 10 heures, se sont réunis à la Maison de la Chimie 28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 67 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 12 décembre 2024, 7 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaient présents:

M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt), M. BOURGOIN (Butry-sur-Oise), M. EON, (Méry-sur-Oise), Mme LAGORCE, MM DE LASTEYRIE, PRIVE et SEGUIN (communauté d'agglomération Paris-Saclay), M. PHILIPPON (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), Mmes BENATTAR, FAUVEAU, MICHEL, MM ABEHASSERA, GONTIER, LEVILAIN, REVEILLERE et SEMPERE (communauté d'agglomération Plaine Vallée), MM EDART, GREZE, LASSONDE et SELOSSE (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), M. HAUDRECHY (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), Mmes BAQUIN, JEZEQUEL et TROUZIER-EVEQUE, MM ARES, AUDEBERT, DERCHE, LE DUS, MESSAOUDI, PIERROT, RAVIER et WALTER (communauté d'agglomération Val Parisis), Mme PELLETIER-LE BARBIER, MM CURTI et LE PIVAIN (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), MM BAGUET, DORISON, MARSEILLE, ROCHE et SANTINI (Grand Paris Seine Ouest), Mme FALGUIERES, MM AUBERT, **PANETTA** (Grand DELL'AGNOLA, **HOURDEAU** et Orlv Seine M. CARVOUNAS (Grand Paris Sud Est Avenir), M. GAHNASSIA, (Paris Ouest La Défense), Mme SAUSSEREAU, MM BEGAT, CAMBON, MAROUF, PEREZ et WEIL (Paris-Est-Marne & Bois), Mmes DEFFAIRI-SAISSAC et LE MOAL, M. KONIECZNY (Plaine Commune), MM ADJROUD, GUIMARD et SIFFREDI (Vallée Sud Grand Paris), MM BAKHTIARI, BELOT, CONNAN, DEFRANOUX, PIROLLI, SAMBOU et SARDA (Grand Paris - Grand Est), M. EL KOURADI (Paris Terres d'Envol).

Le Comité a désigné M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs:

Pouvoirs	N° affaire
Jean-Pierre COURTOIS, délégué titulaire de Mériel à Pierre-Edouard EON, Vice-président et délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Toutes
Sèverine DELBOSQ, déléguée titulaire de Plaine Commune, à Dina DEFFAIRI-SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois à, Bruno PEREZ, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Philippe FEUGERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée à Jean-Paul GONTIER, délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée	Toutes
Cumhur GUNESLIK, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à Patrick SARDA, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes
Jean-Côme RIVIERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à André SANTINI, Président du SEDIF, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes
Alain SCHUMACHER, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est à Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.